

Libin, le 20.06.2022



**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**  
**PROLONGATION**

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que des travaux de pose de câbles sont réalisés par la S.A. Sudtrafor de Saint-Hubert pour le compte de Ores et de Proximus à Anloy, rue Lavaux et rue Batti-du-Foi, du 11 avril au 30 juin 2022 ;

Considérant que la durée de travaux doit être prolongée jusqu'au 20 juillet 2022;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu l'urgence ;

**ARRETE :**

Article 1 : L'autorisation d'effectuer des travaux de pose de câbles par la S.A. Sudtrafor à Anloy, rue Lavaux et rue Batti-du-Foi jusqu'au 20 juillet 2022.

Article 2 : La circulation sera alternée par une signalisation et/ou des feux tricolores en fonction des besoins du chantier et la vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation et la déviation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, ne sont plus justifiées, devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Pour la Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
La Bourgmestre,  
A. LAFFUT



**Commune de**  
**6890 Libin**  
Rue du Commerce, 14  
Tél. 061 26.08.10  
Fax. 061 65.63.81  
administration@libin.be

  
**Le 1<sup>er</sup> Échevin,**  
*Christian BAIJOT*